

PROGRAMME DU CYCLE DE CONFÉRENCES



Conférences ouvertes à tous
organisées sur les campus de Strasbourg et Kehl
interprétées simultanément en Allemand et Français

« Comprendre les programmes menés par l'Union Européenne dans ces pays »

« Découvrir la complémentarité entre coopération européenne et interventions d'ONG »

« Rencontrer des ONG françaises et allemandes qui gèrent des projets de développement »

Cycle co-organisé par :

- **Humanis** : Collectif de 127 associations de solidarité internationale
www.humanis.org
- **La section Relations Internationales de l'ITI-RI** : Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales de l'Université Marc Bloch à Strasbourg
<http://u2.u-strasbg.fr/itiri/>
- **La Fachhochschule** : Ecole d'Administration de Kehl
<http://www.fh-kehl.de/>

Conférence du 29 mars 2007 18h – 20h Fachhochschule, Kehl

« Respect des Droits de l'Homme et travail des enfants »

Le travail des enfants est une réalité qui ne concerne pas exclusivement les pays en développement. En 2001, le Bureau International du Travail recensait 246 millions de petits travailleurs assujettis à des formes de travail qu'il faudrait abolir. Âgés de 5 à 17 ans, plus de la moitié d'entre eux travaille à plein temps.

Une commission sur les droits de l'enfant voit le jour à l'ONU en 1978. Elle travaillera sur une déclaration solennelle concernant les droits de l'enfant. Il faudra attendre 11 ans pour que la convention internationale des droits de l'enfant voit le jour le 20 novembre 1989, journée décrétée par le Parlement en France Journée Nationale de Défense des Droits de l'Enfant.

A ce jour, 191 pays ont ratifié cette convention, ce qui les oblige à mettre leurs lois en conformité avec ce texte. C'est la convention la plus ratifiée de toute l'Histoire. Il est intéressant de noter que seuls les États-Unis et la Somalie n'ont toujours pas ratifié cette convention. Les États-Unis ne l'avaient pas signée car elle interdit la peine de mort pour les mineurs. Ils ont aboli la peine de mort pour les mineurs en janvier 2005 mais n'ont toutefois pas ratifié la convention.

Cette dernière reconnaît aux enfants leurs droits fondamentaux: un nom et une nationalité dès la naissance, le droit à la vie, pas de discrimination entre les filles et les garçons.

Selon le rapport du Bureau International du Travail (2001), environ 111 millions d'enfants de moins de 15 ans sont astreints à des travaux dangereux; 8,4 millions d'enfants sont assujettis à des travaux relevant des pires formes de travail. Le travail des enfants reste un phénomène mondial auquel aucun pays ni aucune région n'échappe. Selon le BIT¹, le principal obstacle à l'abolition effective du travail des enfants est sa prépondérance dans un secteur qui échappe au contrôle de la plupart des institutions officielles. On distingue: les enfants producteurs, les enfants en servitude pour dettes, les enfants esclaves, les enfants travailleurs dans leur famille ou communauté. Les filles qui participent aux tâches domestiques ne sont pas considérées au travail. L'agriculture est encore la plus grande utilisatrice des enfants qui travaillent aussi longtemps que leurs parents.

Les principaux facteurs du travail des enfants sont la pauvreté, l'analphabétisme, la différence non négligeable de salaires entre adultes et enfants, le niveau de sous-développement rural, les exigences physiques spécifiques, les familles nombreuses ou encore l'emploi des parents.

Cette conférence a pour ambition d'éclaircir la contribution des ONG et des organisations internationales pour faire respecter les droits des enfants dans le monde.

Pour aller plus loin sur ce thème :

Site d'information sur les droits de l'enfant www.droitsenfant.com
UNICEF www.unicef.org
CONSEIL DE L'EUROPE www.coe.int

¹

BIT: Bureau International du Travail

Présentation des intervenants :

Mme Jenny Schuler

Rapporteur au bureau de la Commission de Liaison des OING du Conseil de l'Europe, Mme Schuler a tout d'abord obtenu une Licence option Droit Privé puis une maîtrise en Droit Public. En 2000, elle est titularisée dans le corps des Conseillers Principaux d'Education, et travaille en tant que CPE en banlieue parisienne, puis depuis 2004, dans différents établissements d'Alsace.

Mme Schuler est très engagée au niveau européen. Depuis octobre 2004, elle travaille à la représentation d'une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING) : la FAFCE, Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe, au Conseil de l'Europe. Depuis 2005, elle participe aux travaux de l'intergroupe parlementaire européen 'enfance et famille'. Depuis 2006, Mme Schuler est secrétaire de regroupement « Nord/Sud » des OING du Conseil de l'Europe et membre élue en tant que rapporteur au bureau de la Commission de Liaison des OING du Conseil de l'Europe. Elle participe et collabore étroitement au suivi de plusieurs dossiers européens, notamment le « dialogue interculturel ».

Les travaux de la Commission de Liaison des OING s'inscrivent dans une perspective générale de mise en oeuvre des principes fondateurs du Conseil de l'Europe, notamment la défense des droits de l'homme, la participation citoyenne et la recherche d'un développement durable.

Mlle Françoise Schaal

Actuellement en première année de psychologie, Mlle Schaal est bénévole à l'Unicef depuis 2003. Elle a effectué une mission en République Démocratique du Congo auprès des enfants soldats à l'occasion des 40 ans d'Unicef France. L'objectif de cette mission était d'envoyer de jeunes ambassadeurs à la rencontre d'enfants soldats démobilisés, pour qu'ils soient en mesure de faire un travail de plaidoirie. Ce voyage permettait de faire se rencontrer des jeunes gens d'âges proches, mais qui vivent deux réalités complètement différentes. Ces jeunes ambassadeurs sont encore aujourd'hui chargés d'observer leurs conditions de vie, pour pouvoir ensuite témoigner et sensibiliser en France sur le problème des enfants soldats.

L'Unicef France est une association à but non lucratif. Elle est le relais entre le siège new-yorkais de l'Unicef international et le public français. L'Unicef France dialogue avec les pouvoirs publics, des ONG et des institutions internationales. Elle a pour mission d'informer le public français sur les problèmes des enfants dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les situations de détresse. Elle veille également à l'application de la convention des droits de l'enfant en France.

Présentation du modérateur :

M. Reinhard RECK

M. Reck est journaliste de formation. Il travaille actuellement pour le quotidien régional Mittelbadische Presse à Offenbourg. Il suit notamment les questions transfrontalières et européennes. Membre actif du syndicat des journalistes allemands (Deutscher Journalisten Verband), il est membre de la commission Europe de ce syndicat.

DERNIERE CONFERENCE DU CYCLE :

« Union européenne et développement durable »

Le jeudi 19 avril 2007

14h - 17h à l'ITI-RI Université Marc Bloch (Strasbourg)

Intervenants :

M. Denis LECOUR

Directeur Régional de l'Environnement - Région Alsace.

M. Marc DEBOIS

*Direction Générale du Développement,
Commission Européenne*

ACCES A LA FACHHOCHSCHULE



Pour tout complément d'information, merci de contacter Julie Martineau à Humanis
(martineau@humanis.org - 03 88 26 26 26).

Avec le soutien de :

